

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE SEIZE et le 22 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16 SEPTEMBRE 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON

ABSENTS ET EXCUSES : M. Serge BALAO - Mme Nicole COUTANT - M. Bruno CASSEN -

M. Christophe BARDIN démissionnaire. En attente de la confirmation du suivant de liste.

#### POUVOIRS :

M. Serge BALAO donne pouvoir à M. André DROUIN

Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN

M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

### **OBJET : EXPLOITATION THERMIQUE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE CLIMATISATION ET DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE : GROUPEMENT DE COMMANDES**

La Ville de Dax et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dax souhaitent se grouper en vue de l'exploitation thermique des installations de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 en date du 23 juillet 2015.

Compte tenu des montants envisagés, la consultation groupée sera passée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La convention constitutive du groupement de commandes définit les principales modalités de fonctionnement suivantes :

- les parties conviennent de désigner la Ville de Dax, dont le siège est situé rue Saint Pierre à Dax, comme coordonnateur du groupement de commandes.
- la Ville de Dax est chargée de la mise en concurrence selon les règles établies pour les marchés des collectivités territoriales,
- le coordonnateur est chargé, au nom des membres du groupement de commandes, de signer le marché et de le notifier. Chaque membre du groupement demeure responsable de sa bonne exécution pour la part le concernant,

- l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie en application des critères énoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de la consultation,
- conformément à l'article L.1414-3 II du CGCT, ce choix sera effectué par la commission d'appel d'offres de la Ville de Dax en tant que coordonnateur du groupement de commandes,
- les frais relatifs à la publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence sont pris en charge par le coordonnateur,
- chaque membre du groupement est chargé d'assurer le règlement au titulaire des sommes correspondant à ses besoins,
- le groupement de commandes est réputé constitué une fois la présente convention signée par les parties et prend fin au terme du marché.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BRUNO JANOT, CONSEILLER MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la création d'un groupement de commandes relatif à l'exploitation thermique des installations de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire,

APPROUVE le projet de convention annexé à la délibération,

AUTORISE Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire de la Ville de Dax, à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes et tout document s'y rapportant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20160922-8-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 23 Septembre 2016*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».